Qu'est-ce que le Tiers-État?

Abbé de Sieyès

[La première édition de cet Opuscule parut en novembre 1788.] Cet ouvrage, composé pendant les Notables de 1788, a été publié dans les premiers jours de janvier 1789. Il peut servir de suite à l'Essai sur les Privilèges.]

« Tant que le *Philosophe* n'excède point les limites de la vérité, ne l'accusez pas d'aller trop loin. Sa fonction est de marquer le but, il faut donc qu'il y soit arrivé. Si restant en chemin, il osait y élever son enseigne, elle pourrait être trompeuse. Au contraire, le devoir de l'*Administrateur* est de *combiner* et de *graduer* sa marche, suivant la nature des difficultés... Si le Philosophe n'est au but, il ne sait où il est. Si l'Administrateur ne voit le but, il ne sait pas où il va. »

Le plan de cet écrit est assez simple. Nous avons trois questions à nous faire.

- 1°. Qu'est-ce que le Tiers État ? Tout.
- 2°. Qu'a-t-il été jusqu'à présent dans l'ordre politique ? RIEN
- 3°. Que demande-t-il ? A ÊTRE QUELQUE CHOSE.

[...]

Chapitre I

Le Tiers-État est une Nation complète.

Que faut-il pour qu'une Nation subsiste et prospère ? des travaux particuliers et des fonctions publiques.

On peut renfermer dans quatre classes tous les travaux particuliers; 1°. La terre et l'eau fournissant la matière première des besoins de l'homme, la première classe, dans l'ordre des idées, sera celle de toutes les familles attachées aux travaux de la Campagne. 2°. Depuis la première vente des matières jusqu'à leur consommation ou leur usage, une nouvelle maind'œuvre, plus ou moins multipliée, ajoute à ces matières une valeur seconde plus ou moins composée. L'industrie humaine parvient ainsi à perfectionner les bienfaits de la Nature, et le produit brut double, décuple, centuple de valeur. Tels sont les travaux de la seconde classe. 3°. Entre la production et la consommation, comme aussi entre les différents degrés de

production, il s'établit une foule d'agents intermédiaires, utiles tant aux Producteurs qu'aux Consommateurs; ce sont les Marchands et les Négociants; les Négociants qui, comparant sans cesse les besoins des lieux et des temps, spéculent sur le profit de la garde et du transport; les Marchands qui se chargent, en dernière analyse, du débit soit en gros, soit en détail. Ce genre d'utilité caractérise la troisième classe. 4°. Outre ces trois classes de Citoyens laborieux et utile qui s'occupent de l'*objet* propre à la consommation et à l'usage, il faut encore dans une Société, une multitude de travaux particuliers et de soins *directement* utiles ou agréables à la *personne*. Cette quatrième classe embrasse depuis les professions scientifiques et libérales les plus distinguées, jusqu'aux services domestiques les moins estimés.

Tels sont les travaux qui soutiennent la Société. Qui les supporte ? Le Tiers-État.

Les fonctions publiques peuvent également, dans l'état actuel, se ranger toutes sous quatre dénominations connues, l'Epée, la Robe, l'Eglise et l'Administration. Il serait superflu de les parcourir en détail pour faire voir que le Tiers-État y forme partout les dix-neuf Vingtièmes, avec cette différence, qu'il est chargé de tout ce qu'il a de vraiment pénible, de tous les soins que l'Ordre privilégié refuse de remplir. Les places lucratives et honorifiques seules y sont occupées par des Membres de l'Ordre privilégié. Lui en ferons-nous un mérite ? Il faudrait pour cela, ou que le Tiers refusât de remplir ces places, ou qu'il fût moins en état d'en exercer les fonctions. On sait ce qui en est. Cependant on a osé frapper l'Ordre du Tiers d'interdiction. On lui a dit : « Quels que soient tes services, quels que soient tes talents, tu iras jusque-là ; tu ne passeras pas outre. Il n'est pas bon que tu sois honoré ». De rares exceptions, senties comme elles doivent l'être, ne sont qu'une dérision, et le langage qu'on se permet dans ces occasions, une insulte de plus.

Si cette exclusion est un crime social envers le Tiers-État, si c'est une véritable hostilité, pourrait-on dire au moins qu'elle est utile à la chose publique ? Eh! ne connaît-on pas les effets du monopole ? s'il décourage ceux qu'il écarte, ne sait-on pas qu'il rend moins habiles ceux qu'il favorise ? Ne sait-on pas que tout ouvrage dont on éloigne la libre concurrence, sera fait plus chèrement et plus mal ?

[...]

Qui donc oserait dire que le Tiers-État n'a pas en lui tout ce qu'il faut pour former une Nation complète ? Il est l'homme fort et robuste dont un bras est encore enchaîné. Si l'on ôtait l'Ordre privilégié, la Nation ne serait pas quelque chose de moins, mais quelque chose de plus. Ainsi, qu'est-ce que le Tiers ? tout, mais un tout entravé et opprimé. Que serait-il sans l'Ordre privilégié ? tout, mais un tout libre et florissant. Rien ne peut aller sans lui, tout irait infiniment mieux sans les autres.

Il ne suffit pas d'avoir montré que les Privilégiés, loin d'être utiles à la Nation, ne peuvent que l'affaiblir et lui nuire, il faut prouver encore que l'*Ordre* noble ⁽³⁾ n'entre point dans l'organisation sociale ; qu'il peut bien être une charge pour la Nation, mais qu'il n'en saurait faire une partie.

D'abord, il n'est pas possible dans le nombre de toutes les parties élémentaires d'une Nation, de trouver où placer la *Caste* ¹ des Nobles. Je sais qu'il est des individus, en trop grand nombre, que les infirmités, l'incapacité, une paresse incurable, ou le torrent des mauvaises mœurs rendent étrangers aux travaux de la Société. L'exception et l'abus sont partout à côté de la règle, et surtout dans un vaste Empire. Mais l'on conviendra que moins il y a des abus, mieux l'État passe pour être ordonné. Le plus mal ordonné de tous serait celui où non seulement des particuliers isolés, mais une classe entière de Citoyens mettrait sa gloire à rester immobile au milieu du mouvement général ; et saurait consumer la meilleure part du produit, sans avoir concouru en rien à le faire naître? Une telle classe est assurément étrangère à la Nation par sa *fainéantise*.

L'Ordre Noble n'est pas moins étranger au milieu de nous, par ses prérogatives civiles & politiques.

Qu'est-ce qu'une Nation ? un corps d'Associés vivant sous une loi *commune* et représentés par la même *législature*, etc.

N'est-il pas trop certain que l'Ordre noble a des privilèges, des dispenses, qu'il ose appeler ses droits, séparés des droits du grand corps des Citoyens ? Il sort par là de l'ordre

^{3.} Je ne parle pas du Clergé. Si vous le considérez comme un Corps chargé d'un service public, il appartient à l'organisation sociale, puisque tout service public fait partie du gouvernement. Lorsqu'on dit que le Clergé est plutôt une *Profession* qu'un *Ordre*, les Ecclésiastiques du onzième siècle, ou qui par calcul font semblant d'en être, se plaignent qu'on les déprime; ils ont tort. C'est précisément parce que le Clergé est une profession, qu'il est quelque chose parmi nous. S'il n'était qu'un Ordre, il ne serait rien de réel. Plus on fera de progrès dans la science morale é politique, plus on se convaincra qu'il n'y a dans une Société que des professions privées et des professions publiques. Hors de là, ce ne sont que billevesées, ou dangereuses chimères, ou institutions pernicieuses. Ainsi, quand je soutiens que le Clergé ne doit pas faire un Ordre, ce n'est pas pour le rabaisser au-dessous de la Noblesse. Il ne doit pas faire un *Ordre*, parce qu'il ne doit pas y avoir de distinction d'*Ordres* dans une Nation. Si l'on pouvait les y admettre, il vaudrait mieux sans doute accorder ce privilège à des hommes qui présenteraient le titre d'une élection sacerdotale, qu'à des hommes qui n'ont pour soutenir leurs prétentions, qu'un extrait de baptême à offrir. Car enfin, on peut empêcher un homme sans talents, ou sans probité, d'entrer dans le Clergé; mais pouvez-vous empêcher quelqu'un d'être né?

C'est le vrai mot. Il désigne une classe d'hommes qui, sans fonctions, comme sans utilité, é par cela seul qu'ils existent, jouissent de privilèges attachés à leur personne. Sous ce point de vue, qui est le vrai, il n'y a qu'une Caste privilégiaire, celle de la noblesse. C'est véritablement un peuple à part, mais un faux peuple, qui ne pouvant, à défaut d'organes utiles, exister par lui-même, s'attache à une Nation réelle, comme ces tumeurs végétales, qui ne peuvent vivre que de la sève des plantes qu'elles fatiguent et dessèchent. Le Clergé, la Robe, l'Epée et l'Administration font quatre classes de Mandataires publics nécessaires partout. Pourquoi les accuse-t-on en France d'aristocracisme? C'est que la Caste noble en a usurpé toutes les bonnes places ; elle s'en est fait comme un bien héréditaire ; aussi l'exploite-t-elle, non dans l'esprit de la loi sociale, mais à son profit particulier.

commun, de la loi commune. Ainsi ses droits civils en font déjà un Peuple à part dans la grande Nation. C'est véritablement *imperium in imperio*.

A l'égard de ses droits *politiques*, il les exerce aussi à part. Il a ses représentants à lui, qui ne sont nullement chargés de la procuration des Peuples. Le corps de ses Députés siège à part ; et quand il s'assemblerait dans une même salle avec les Députés des simples Citoyens, il n'en est pas moins vrai que sa représentation est essentiellement distincte et séparée : elle est étrangère à la Nation, d'abord par son *principe*, puisque sa mission ne vient pas du Peuple ; ensuite par son *objet*, puisqu'il consiste à défendre, non l'intérêt général, mais l'intérêt particulier.

Le Tiers embrasse donc tout ce qui appartient à la Nation ; et tout ce qui n'est pas le Tiers, ne peut pas se regarder comme étant de la Nation. Qu'est-ce que le Tiers ? Tout ².

Un Auteur estimable a voulu être plus exact. Il a dit : Le Tiers-État est la Nation moins le Clergé et la Noblesse. J'avoue que je n'aurais jamais eu la force d'annoncer cette grande vérité. Quelqu'un peut venir, qui dira : La Noblesse est la Nation moins le Clergé et le Tiers-État ; le Clergé est la Nation moins le Tiers-État et la Noblesse. Ce sont là assurément des propositions géométriquement démontrées. Je vous en demande pardon ; mais si vous n'avez pas eu le projet de n'articuler qu'une vérité simplement niaise ; si vous avez conçu auparavant ce qu'est une Nation, qu'elles en sont les parties intégrantes, comment il n'y a que des travaux publics et des travaux particuliers, et comment le Tiers-État suffit pour remplir tous ces travaux ; si vous avez observé que les secours que l'État retire, à cet égard, d'une Caste privilégiée sont exclusivement ruineux; si vous avez vu qu'à ces tristes privilèges tiennent toutes les erreurs et tous les maux qui affligent et affligeront longtemps encore la Nation Française si vous savez qu'il ne faut dans une Monarchie, comme dans tous les régimes politiques quelconques, que des gouvernants et des gouvernés, et qu'une Caste, à qui le plus sot préjugé permet d'usurper toutes les places et de vivre de privilèges, n'offrira bientôt que des gouvernants avec despotisme, et des gouvernés avec insubordination, qu'elle sera la plus rude charge que le Ciel, dans sa colère, ait pu imposer à un peuple, et deviendra un obstacle presqu'insurmontable à tout projet de retour à la justice, à tout progrès vers l'ordre social ; si votre esprit, dis-je, a saisi promptement toutes ces vérités & mille autres qui appartiennent également à notre sujet : comment n'avoir pas énoncé franchement que le Tiers est tout ? Comment avez-vous pu conclure une telle suite de considérations par ce froid corolaire ; Le Tiers est la Nation moins le Clergé et la Noblesse ?